

CHAPITRE 3

Renseignements administratifs

SOMMAIRE

CHAPITRE 3	1
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	1
1. LISTE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES CLASSEES	2
2. TABLEAUX DE JUSTIFICATION DES ACTIVITES CLASSEES	3
A. RUBRIQUE n° 1435: STATIONS-SERVICE	3
B. RUBRIQUE n° 1530: DEPOT DE PAPIERS, CARTONS OU MATERIAUX COMBUSTIBLES ANALOGUES	4
C. RUBRIQUE n° 1532: STOCKAGE DE BOIS OU DE MATERIAUX COMBUSTIBLES ANALOGUES	5
D. RUBRIQUE n° 2517: STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX AUTRES	6
E. RUBRIQUE n° 2710: COLLECTE DE DECHETS APPORTES PAR LE PRODUCTEUR INITIAL	7
F. RUBRIQUE n° 2711: TRANSIT, REGROUPEMENT OU TRI DE DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	8
G. RUBRIQUE n° 2713 : TRANSIT, REGROUPEMENT OU TRI DE METAUX OU DE DECHETS DE METAUX NON DANGEREUX	9
H. RUBRIQUE n° 2714: TRANSIT, REGROUPEMENT OU TRI DE DECHETS NON DANGEREUX DE PAPIERS / CARTONS, PLASTIQUES, CAOUTCHOUC, BOIS	10
I. RUBRIQUE n° 2716: TRANSIT, REGROUPEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES	11
J. RUBRIQUE n° 2791: TRAITEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX	12
K. RUBRIQUE n° 2930: ATELIERS DE REPARATION, D'ENTRETIEN DE VEHICULES A MOTEURS	13
L. RUBRIQUE n° 4734: PRODUITS PETROLIERS SPECIFIQUES ET CARBURANTS DE SUBSTITUTION	14
M. SYNTHESE	15
3. SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU	16
4. RAYON D'AFFICHAGE ET CARTE IGN	16

1. LISTE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES CLASSEES

Au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les activités classées exploitées relèvent des rubriques suivantes (Nomenclature des installations classées Version 39.1 de Décembre 2016) :

- **Rubrique n° 1435:** Stations-service,
- **Rubrique n° 1530:** Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
- **Rubrique n° 1532:** Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues,
- **Rubrique n° 2517:** Station de transit de produits minéraux autres,
- **Rubrique n° 2710:** Collecte de déchets apportés par le producteur initial,
- **Rubrique n° 2711:** Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques.
- **Rubrique n° 2713:** Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux,
- **Rubrique n° 2714:** Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers / cartons, plastiques, caoutchouc, bois.
- **Rubrique n° 2716:** Transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes.
- **Rubrique n° 2791:** Traitement des déchets Non Dangereux.
- **Rubrique n° 2930:** Ateliers de réparation, d'entretien de véhicules à moteurs.
- **Rubrique n° 4734:** Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution.

2. TABLEAUX DE JUSTIFICATION DES ACTIVITES CLASSEES

Les tableaux suivants apportent la justification des paramètres de classement en situant les niveaux de l'activité par rapport aux seuils de la nomenclature qui définissent les régimes :

- A (autorisation),
- DC (Déclaration soumis au contrôle périodique prévu dans le Code de l'Environnement),
- D (déclaration),
- E (Enregistrement),
- S (servitude).

La présentation est réalisée selon un ordre croissant de numéro de rubrique.

a. Rubrique n° 1435: Stations-service

N°	Désignation des activités	A, DC, D, E, ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
1435	Stations-services : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. (Essence : tout dérivé pétrole, avec ou sans additif, d'une pression vapeur saturante à 20°C de 13KPa ou plus, destiné à être utilisé comme carburant pour les véhicules à moteur, exceptés le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et les carburants pour l'aviation). Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :			
	Volume délivré < à 100 m3 d'essence ou 500 m3 au total	NC	-	V délivré en 2015 est de : 50.6 m3

Justifications :

Durant l'année 2015, l'Entreprise SABATIER a délivré la quantité d'environ 50 m3 de Gazole et de GNR.

b. Rubrique n° 1530: Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues

N°	Désignation des activités	A, DC, D, E, ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
1530	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :			
	Volume de stockage total < 1000 m3	NC	-	V = 903 m3 (détails ci-dessous)

Justifications :

L'entreprise SABATIER souhaite mettre en place les stockages définis au chapitre 2 du présent dossier de la façon suivante :

	Rubrique ICPE	Tonnages	Volumes	Conditionnement / Emplacement		
				tonnes	m3	
Carton	1.04	5	30	benne	Stockage Centre	C1
		50	80	balles		C2
	1.05	5	30	benne		C3
		2	18	benne		C4
		50	80	balles		C5
	D1, K2	5	18	benne		C6
		50	80	balles		C7
Papier	1.11	10	63	vrac	Stockage Centre	P1
		200	280	balles		P2
	écrit couleur, archivage	5	24	container		P3
		5,5	30	benne		P4
		30	45	balles		P5
	Boite Alvéol	40	60	balles		P6
	Bois blanc	3	18	benne		P7
		10	45	balles		P8
Total de			903	m3		

c. Rubrique n° 1532: Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues

N°	Désignation des activités	A, DC, D, E, ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
1532	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public Le volume susceptible d'être stocké étant :			
	3. Supérieur à 1 000 m3 mais inférieur ou égal à 20 000 m3	D	-	V = 5 640 m3 (Détails ci-dessous)

Justifications :

L'entreprise SABATIER souhaite mettre en place les stockages définis au chapitre 2 du présent dossier de la façon suivante :

		Rubrique ICPE	Tonnages Tonnes	Volumes M3	Conditionnement / Emplacement		
Bois	A	1532	370	2520	vrac	Stockage Nord	B1
	B		370	2520	vrac	Stockage Nord	B2
	Déchet Vert		200	600	vrac	Stockage Nord	B5
Total de				5640	M3		

d. Rubrique n° 2517: station de transit de produits minéraux autres

N°	Désignation des activités	A, DC, D, E, ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
2517	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant :			
	Quantité de stockage total < 5000 m2	NC	-	S = 30 m2 (détails ci-dessous)

Justifications :

L'entreprise SABATIER souhaite mettre en place les stockages définis au chapitre 2 du présent dossier de la façon suivante :

	Rubrique ICPE		Tonnages tonnes	Surface m2	Conditionnement / Emplacement		
Gravat	2517		100	30	Benne	Stockage Sud	G
Total de				30	m2		

ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La COURONNE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER CHAP 3 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	Page 8 de 17 Version 2 Décembre 2020
--	---	--

f. Rubrique n° 2711: Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques

N°	Désignation des activités	A, D, E, C ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
2711	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques. Le volume susceptible d'être entreposé étant :			
	2. Supérieur ou égal à 100 m3 mais inférieur à 1000 m3	DC	-	V = 147 m3 (détails ci-dessous)

Justifications :

L'entreprise SABATIER souhaite mettre en place les stockages définis au chapitre 2 du présent dossier de la façon suivante :

		Rubrique ICPE	Tonnages tonnes	Volumes m3	Conditionnement / Emplacement		
D3E	Froid	2711	7	61	bennes	Stockage Centre	E1
	Hors Froid		7	61	bennes		E2
	Pam		5	14	Caisse palette	Batiment métaux	E3
	Ecran		5	11	Palette film ou caisse grillagée		E4
Total de				147	m3		

ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La COURONNE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER CHAP 3 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	Page 9 de 17 Version 2 Décembre 2020
--	---	--

g. Rubrique n° 2713 : Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux

N°	Désignation des activités	A, D, E, C ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant :			
	2. Supérieure ou égale à 100 m2 mais inférieure à 1000 m2	D	-	S = 617.5 m2 (Détails ci-dessous)

Justifications :

L'entreprise SABATIER souhaite mettre en place les stockages définis au chapitre 2 du présent dossier de la façon suivante :

		Rubrique ICPE	Tonnages tonnes	Surface m2	Conditionnement / Emplacement		
Métaux Ferreux	Cisaillage	2713	300	299	vrac	Stockage Centre	F1
	Platinage		150	195	vrac	Stockage Centre	F2
	Autres		3	11,5	Benne	Stockage Centre	F3
			50	90	vrac	Stockage Centre	F4
Métaux	Cuivre	2713	1	2	vrac	Stockage Centre	M1
	Alu		5	6	vrac		M2
	Cuivre gaine		3	4	caisse palette		M3
	Inox		5	6	vrac / benne		M4
	Alu Gaine		3	4	caisse palette		M5
Total de				617,5	m2		

Le stockage des métaux Ferreux et Non Ferreux en vrac sera limité à une hauteur de 4 mètres maximum.

h. Rubrique n° 2714: Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers / cartons, plastiques, caoutchouc, bois

N°	Désignation des activités	A, D, E, C ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :			
	2. Supérieur ou égal à 100 m3 mais inférieur à 1000 m3	D	-	V = 160 m3 (Détails ci-dessous)

Justifications :

L'entreprise SABATIER souhaite mettre en place les stockages définis au chapitre 2 du présent dossier de la façon suivante :

		Rubrique ICPE	Tonnages tonnes	Volumes m3	Conditionnement / Emplacement		
Plastiques	Film souple	2714	0,3	30	benne	Stockage Centre	PL1
			25	30	balles		PL2
	Dur (PP, PE PEHD, ABS, PVC.....)		2	12	Big Bag		PL3
			3	30	Benne		PL4
	DUR tri DIB		10	27	balles		PL5
	Pneumatique		5	30	Benne		PL6
Total de			160	m3			

i. Rubrique n° 2716: Transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes

N°	Désignation des activités	A, D, E, C ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :			
	1. Supérieur ou égal à 1000 m3	A	1	V = 4080 m3 (Détails ci-dessous)

Justifications :

L'entreprise SABATIER souhaite mettre en place les stockages définis au chapitre 2 du présent dossier de la façon suivante :

	Rubrique ICPE	Tonnages	Volumes	Conditionnement / Emplacement		
		tonnes	m3			
DIB	entrant	300	3000	Vrac	Stockage Centre	D1
	sortant	100	1080	Vrac		D2
Total de			4080	m3		

ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La COURONNE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER CHAP 3 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	Page 12 de 17 Version 2 Décembre 2020
--	---	---

j. Rubrique n° 2791: Traitement de déchets non dangereux

N°	Désignation des activités	A, D, E, C ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
2791	Installation de traitement de déchets non-dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, et 2971 La quantité de déchets traités étant :			
	1. Supérieure ou égale à 10 t/jour	A	-	Total de 18.06 t/jour

Justifications :

Les activités et le seuil sont définis comme suit (basé sur une activité de 249 jours):

Activité	Equipement	Tonnage traité / an	Flux maxi / jour
Mise en balle des déchets banals triés ou en apport direct	1 presse à balles présente sur la zone de stockage centre du site	4 500 t/an	18 t/jour
Dénudage des câbles gainés Cuivre et Aluminium	1 machine à dénuder présente dans le local métal	6 t/an	0.024 t/jour
Broyage du cuivre	1 broyeur à métaux présent dans le local métal	3 t/an	0.012 t/jour
Mise en balle de déchets aluminium et cuivre	1 presse à balles à coffre présent dans le local métal	6 t/an	0.024 t/jour

k. Rubrique n° 2930: Ateliers de réparation, d'entretien de véhicules à moteurs

N°	Désignation des activités	A, D, E, C ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
2930	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.			
	Surface < à 2 000 m2 et sans activité de carrosserie	NC	-	Atelier d'une surface au sol de 300 m2

Justifications :

L'entreprise SABATIER utilise un atelier de maintenance, de réparation et de carrosserie légère sur une surface de 300 M2 sur le site de La Couronne.

Ces activités de peinture se résument à des reprises sur les remorques ou appareils de manutention, sa quantité reste donc très marginale, non qualifiable.

I. Rubrique n° 4734: Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution

N°	Désignation des activités	A, D, E, C ou S	Ray. D'aff.	Valeur des paramètres de classement
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : Essences et naphtas; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazoles de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.			
	Quantité de stock sur site < 50 t au total.	NC	-	T = 20 Tonnes (détails ci-dessous)

Justifications :

Le site de la Couronne est pourvu d'une citerne permettant l'approvisionnement en Gazole Diesel des véhicules à moteur de l'entreprise.

Cette cuve a une capacité maximale de 20 tonnes.

Aucun dispositif souterrain d'approvisionnement n'est exploité sur ce site (ni cuve, ni conduite de chargement ou de déchargement).

ENTREPRISE SABATIER 112, Route de St Michel 16400 La COURONNE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER CHAP 3 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	Page 15 de 17 Version 2 Décembre 2020
--	---	---

m. Synthèse

Synthèse du classement des rubriques ICPE applicable sur le site de La Couronne des établissements SABATIER :

N°	Désignation des activités	A, D, E, C, S ou NC	Rayon d'affichage
1435	Stations-service	NC	-
1530	Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	NC	-
1532	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues	D	-
2517	Station de transit de produits minéraux autres	NC	-
2710 2. C)	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	DC	-
2711 2.	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	DC	-
2713 2.	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	D	-
2714 2.	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers / cartons, plastiques, caoutchouc, bois	D	-
2716 1.	Transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes	A	1
2791	Traitement de déchets non dangereux	A	2
2930	Ateliers de réparation, d'entretien de véhicules à moteurs	NC	-
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	NC	-

3. SITUATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU

Au titre de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, annexée à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement, les activités relèvent des rubriques suivantes :

Rubrique	Désignation de l'activité	Classement	Valeur des paramètres de classement
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	D	Ensemble des zones imperméabilisées du site = 9 830 m ² Ensemble des zones exploitées mais non imperméabilisées du site = 19 400 m ² Surface = 9.830 ha (1 ha = 10 000 m ²)

4. RAYON D'AFFICHAGE ET CARTE IGN

Le plus grand rayon d'affichage correspondant aux installations classées étant de 2 km, les communes suivantes sont touchées par le disque ainsi formé :

- La Couronne.
- Angoulême.
- Nersac.
- Chez Siret.
- Saint Michel.

L'extrait de carte IGN au 1/34 110 sur lequel sont reportées les limites des communes et le rayon d'affichage est joint en annexe.

